

Qualité et facteurs de déclassement des carcasses AOC Maine-Anjou – analyse sur 2005-2008

Quality traits and disrating factors of « Maine-Anjou » PDO carcasses – 2005-2008 analysis

LE BEC G., COUVREUR S.

Laboratoire de zootechnie, Groupe ESA, 55 rue Rabelais, BP30748, ANGERS Cedex07

INTRODUCTION

L'AOC Maine-Anjou est une certification de viande bovine existant depuis 2004 et définissant, par un cahier des charges, un type de carcasse et de viande (JORF, 2008). De cette manière, un animal (vache de réforme ou bœuf) présenté n'est vendu sous AOC qu'à la condition de respecter un poids minimum, un état d'engraissement moyen, une couleur rouge, un persillé moyen, et une tendreté élevée. Les déclassements effectués en abattoir sur ces critères permettent donc de maintenir une qualité stable du produit. Néanmoins, la pérennité de la filière tient à un taux de déclassement faible et donc à une maîtrise des facteurs de variation de ces critères. Or, après quatre années de fonctionnement, la part des déclassements, leurs causes et leurs évolutions sont peu connues du syndicat AOC ce qui ne permet pas de détecter les marges de progrès de la filière AOC. Par conséquent, ce travail a pour objectif de réaliser un bilan de la qualité des carcasses vendues sous AOC ou déclassées depuis 2004, d'évaluer le taux de déclassement et les critères impliqués et de relier leurs évolutions à des facteurs d'élevage pouvant les expliquer.

1. MATERIEL ET METHODES

Les informations concernant les animaux présentés (sexe, âge abattage, temps de finition – le type de finition n'était pas recensé –, classement AOC), les paramètres de qualité de carcasse (poids, conformation, état d'engraissement) et de viande (couleur, persillé, tendreté), ont été compilées dans une base de données regroupant les années 2005 à 2008 et les départements 44, 49, 53 et 72 ($n = 5512$). La qualité des carcasses (AOC et déclassées), le taux de déclassement et la part des critères de déclassement dans les causes de déclassement ont été analysées par analyse de covariance en considérant les effets sexe, année, saison, département, âge à l'abattage et temps de finition.

2. RESULTATS

De 2005 à 2008, 227 éleveurs ont présenté en moyenne 1378 animaux / an. Ce nombre augmente de 18 animaux / an. Cette augmentation s'explique par une part plus importante de bœufs présentés (8,5 % en 2005 à 16,5 % en 2008).

En moyenne, 5,3 % des bœufs et 11,7 % des vaches sont déclassées chaque année de l'AOC. Pour chacun des deux sexes, les poids de carcasse et les conformations sont similaires entre animaux AOC et déclassés (466 kg et 539 kg, $R =$ et $R +$ pour les vaches et les bœufs, respectivement). En revanche, les vaches déclassées se distinguent des vaches AOC surtout par un persillé plus élevé (+0,7 pt, $P < 0,001$). Les bœufs déclassés se distinguent des bœufs AOC par un état d'engraissement moins élevé (-0,3 pt, $P < 0,001$) et par une couleur plus intense (+0,3 pt, $P < 0,01$).

Pour les 180 éleveurs concernés, le taux moyen de déclassement est de 13,3 %. Ce taux reste stable sur les quatre années étudiées. Ces déclassements sont dus en moyenne, pour 57,2 % d'entre eux, à une non-conformité du persillé. Les autres critères de déclassement (poids, engraissement, couleur et tendreté) sont chacun responsables de 11 à 14 % des déclassements. Par ailleurs, chez les vaches, un persillé élevé (en moyenne 3,6 / 5) est responsable de 60 % des déclassements. Pour les bœufs, les

déclassements sont dus, pour 41 % à un état d'engraissement insuffisant (en moyenne 2,8/5).

Globalement, le poids et l'état d'engraissement ont tendance à induire moins de déclassements de 2005 à 2008 (de 13,4 % à 2,7 % des déclassements pour le poids $P = 0,07$ et de 24 % à 20 % des déclassements pour l'état d'engraissement, $P = 0,07$). La diminution du déclassement à cause du poids est à relier à une augmentation significative du poids des carcasses sur les quatre années étudiées (+2 kg / an, $P < 0,001$). Ce résultat laisse penser que les éleveurs maîtrisent mieux le poids des animaux présentés et donc subissent moins de déclassements pour cette raison dans le cadre de l'AOC. A l'inverse, la note de persillé a tendance à induire, en proportion, plus de déclassements à partir de 2006 (de 37,5 % à 50,8 % des déclassements, $P = 0,08$). Ceci n'est pour autant pas lié à une augmentation de la note de persillé qui reste élevée sur la période étudiée (3,0 / 5, soit la valeur seuil de déclassement) et qui laisse penser que les éleveurs maîtrisent mal ce critère. Par ailleurs, les deux autres critères de déclassement (couleur et tendreté) restent impliqués à un niveau stable au cours des quatre années étudiées. Pour les bœufs, le poids des carcasses dépend de l'âge à l'abattage (+4,1 kg / mois, $P < 0,001$). En revanche, l'âge à l'abattage n'a pas d'incidence sur les autres critères de déclassement. Pour les vaches, le poids de carcasse et les notes de persillé et d'engraissement dépendent de l'âge à l'abattage (+0,4 kg / mois, +0,001 pt / mois et +0,001 pt / mois, $P < 0,001$, respectivement). Les effets observés restent à relativiser car, bien que significatifs, ils expliquent une faible part de la variabilité du modèle statistique construit.

3. DISCUSSION

Si le taux de déclassement ne tend pas à diminuer, il n'est pour autant pas excessif. De plus, le poids est aujourd'hui un critère de classement maîtrisé, éventuellement par une meilleure gestion de l'âge d'abattage. En revanche, la gestion de l'engraissement (externe et interne) reste la cause principale des déclassements : bœufs trop maigres et persillé trop élevé chez les vaches. Même si la durée de finition n'apparaît pas dans notre étude comme un facteur explicatif, la bibliographie rapporte un lien entre les pratiques de finition (alimentation entre autres) et l'état d'engraissement (Pierret *et al.*, 2004). De plus, Schmitt *et al.* (2008) ont démontré le recours à de fortes quantités de concentrés dans les rations de finition des animaux AOC. Des travaux complémentaires, reliant pratiques d'élevage (finition majoritairement) et qualité de la viande semblent donc nécessaires de manière à mieux comprendre les effets induits et à appuyer les éleveurs dans la recherche de solutions pour diminuer leur taux de déclassement.

Les auteurs remercient le syndicat de défense AOC Maine-Anjou pour la mise à disposition des données.

Journal Officiel de la république française (JORF), 2008.

Version consolidée du décret 2004-1178.

Pierret, P., El-Omari, A., Dumont, R., 2004. 3R, Paris, France, 11, 123.

Schmitt, T., Laurent, C., Lautrou, Y., Couvreur, S., 2008. 3R, 15, 151-154.